

Relevé de décisions
Conseil de l'Inspé - Académie de Martinique
Séance du mercredi 8 février 2023

Le mercredi 8 février 2023, à 14 heures 30, les membres élus et nommés du conseil de l'Inspé de l'académie de Martinique, composante du pôle universitaire de Martinique au sein de l'université des Antilles, se sont réunis, sur convocation de la présidente, madame Micheline Bilas.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

1. **Propos liminaires**
2. **Recherche**
 - 2.1 Présentation du projet de LÉA et demande de soutien de l'Inspé
3. **Validation des procès-verbaux**
 - 3.1 Conseil du mercredi 26 octobre 2022
 - 3.2 Conseil du mercredi 23 novembre 2022
4. **Points d'information**
 - 4.1 Suivi des décisions du conseil
 - 4.2 Conventions en cours
 - 4.3 Résidence étudiante
5. **Ressources humaines**
 - 5.1 Recrutement/renouvellement de deux ATER
 - 5.2 Renouvellement d'un professeur contractuel
 - 5.3 Renouvellement des services partagés rémunérés à 50 % par le Rectorat et l'UA
 - 5.4 Renouvellement d'un agent contractuel, chargé d'accueil
 - 5.5 Prêt pour une année d'un poste du 2nd degré à l'UFR STE
6. **Formation et pédagogie**
 - 6.1 Dates du séminaire des formateurs relatif à l'approche par les compétences (17 et 20 avril)
 - 6.2 Annulation, report au 22 février et modification de l'examen des EC 141 (EED) et EC 151 (PDG et SDG)
 - 6.3 Modification de la 3^{ème} période du SOPA des M1 SDG (17-29 avril)
7. **Fonctionnement**
 - 7.1 Contrat de location de chambres de passage
 - 7.2 Convention de mise à disposition de salles à titre gratuit ou onéreux
8. **Questions diverses**

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres absents et représentés : 07

Nombre de membres absents non représentés : 06

Invité : 01

✚ Présentation du projet de LÉA et demande de soutien de l'Inspé

Le projet de LÉA, Lieu d'éducation Associé, concerne la résolution de problèmes de mathématiques en contexte martiniquais. C'est une recherche collaborative entre des acteurs de l'éducation et de la recherche (enseignants, chercheurs, ingénieurs de recherche...) et des lieux à enjeux éducatifs (établissements scolaires, université, réseaux d'établissement...).

Le budget prévisionnel du projet s'élève à 39 924.50€ pour 3 ans.

La participation de l'Inspé au projet s'élèverait à 2 000€ par an sur 3 ans.

Décision du conseil de l'institut plénier :

<p>➤ Vote : Participation de l'Inspé au projet LÉA : 2 000 € par an pendant 3 ans</p>	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Votants	16
	Contre	0
	Pour	16
<p>✓ Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des suffrages exprimés, par vote à main levée et à distance, le soutien au projet LÉA et la participation financière de l'Inspé à hauteur de 2 000 € par année sur 3 ans.</p>		

✚ Validation du procès-verbal du conseil du mercredi 26 octobre 2022

Aucune demande de correction n'est sollicitée.

Décision du conseil de l'institut plénier :

<p>➤ Vote : Procès-verbal du conseil du mercredi 26 octobre 2022</p>	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Votants	16
	Contre	0
	Pour	16
<p>✓ Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des suffrages exprimés, par vote à main levée et à distance, le procès-verbal du conseil du mercredi 26 octobre 2022.</p>		

✚ Validation du conseil du mercredi 23 novembre 2022

Aucune demande de correction n'est sollicitée.

Décision du conseil de l'institut plénier :

<p>➤ Vote Procès-verbal du conseil du mercredi 23 novembre 2022</p>	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Votants	16
	Contre	0
	Pour	16
<p>Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des suffrages exprimés, par vote à main levée et à distance, le procès-verbal du conseil du mercredi 23 novembre 2022.</p>		

✚ Projets de l'Inspé - demande de subvention à la CTM

La direction du pôle universitaire de Martinique demande la liste des projets 2023 de l'Inspé afin de solliciter une subvention à la CTM.

Les projets suivants sont soumis au vote du conseil :

- Formation et recherche
 - Forum des métiers
 - Diplôme universitaire DU2E1

- Diplôme universitaire DUMTI
- Equipements et maintenance
 - Mise à niveau du parc de matériels informatiques et audiovisuel
 - Amélioration de l'espace du service technique au bâtiment 8
 - Rénovation de l'hébergement de passage – Frangipane
 - Remplacement du portail motorisé (proche du bâtiment 9)
 - Remplacement des menuiseries du bâtiment 9 (Service Technique)
- RH – GPEEC
 - Recrutement d'un agent d'accueil de septembre à décembre 2023
 - Formation du technicien audiovisuel

Le conseil est également amené à se prononcer sur les projets prévisionnels relatifs au contrat d'objectifs et de moyens 2024-2026 :

- Formation-recherche
 - Projet de LÉA en mathématiques
 - Relations internationales – stages d'immersion et de recherche
- Equipements et maintenance :
 - Mise à niveau des équipements informatiques, câblage et TICE des salles de cours
 - Mise en place de l'automatisation de l'accès aux salles de cours
 - Remplacement du véhicule de service (camion du service technique)

Décision du conseil de l'institut plénier :

➤ Vote Projets CTM 2023 et projets prévisionnels relatifs au contrat d'objectifs et de moyens 2024-2026	Ne prend pas part au vote	2
	Abstention	0
	Votants	16
	Contre	0
	Pour	16
✓ Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des suffrages exprimés, par vote à main levée et à distance, l'ensemble des projets de l'Inspé de Martinique à transmettre à la direction du pôle pour une demande de subvention à la Collectivité Territoriale de Martinique.		

Recrutement/renouvellement de deux ATER

L'Université des Antilles a lancé la campagne de recrutement des ATER au titre de l'année universitaire 2023-2024. Aussi, les composantes doivent remonter au Pôle Universitaire de Martinique leurs demandes de publication d'emplois vacants ainsi que les fiches de postes.

Le conseil de l'Inspé siégeant en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et aux enseignants, réuni le jeudi 26 janvier 2023, a validé, à l'unanimité, le recrutement de deux ATER à la rentrée 2023 dans les disciplines suivantes :

- Mathématiques appliquées et applications des mathématiques (26^{ème} section du CNU) et/ou Sciences de l'éducation et de la formation (70^{ème} section du CNU) sur le support d'emploi vacant de MCF 735 (le titulaire est en détachement) ;
- Sciences de l'éducation et de la formation (70^{ème} section du CNU) sur le support d'emploi ATER 703.

Décision du conseil de l'institut plénier :

<p>➤ Vote</p> <p>Demande de publication de l'emploi vacant de MCF 735 pour le recrutement, à la rentrée 2023, d'un ATER en Mathématiques appliquées et applications des mathématiques (26^{ème} section du CNU) et/ou en Sciences de l'éducation et de la formation (70^{ème} section du CNU), et la fiche de poste en didactiques des mathématiques.</p>	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Votants	18
	Contre	0
	Pour	18
<p>✓ Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des suffrages exprimés, par vote à main levée et à distance, la demande de publication de l'emploi vacant de MCF 735 pour le recrutement, à la rentrée 2023, d'un ATER en Mathématiques appliquées et applications des mathématiques (26^{ème} section du CNU) et/ou en sciences de l'éducation et de la formation (70^{ème} section du CNU), ainsi que la fiche de poste en didactiques des mathématiques.</p>		
<p>➤ Vote</p> <p>Demande de publication de l'emploi vacant CA 703 pour le recrutement, à la rentrée 2023, d'un ATER en sciences de l'éducation et de la formation (70^{ème} section du CNU) ainsi que la fiche de poste correspondante.</p>	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Votants	18
	Contre	0
	Pour	18
<p>Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des suffrages exprimés, par vote à main levée et à distance, la demande de publication de l'emploi vacant CA 703 pour le recrutement, à la rentrée 2023, d'un ATER en sciences de l'éducation et de la formation (70^{ème} section du CNU), ainsi que la fiche de poste correspondante.</p>		

✚ Renouvellement d'un professeur contractuel

L'Inspé souhaite renouveler le contrat de travail du professeur contractuel en sciences de l'éducation à la rentrée 2023, sur le support d'emploi vacant de PRAG 721 (le titulaire est actuellement en disponibilité).

Les membres du conseil de l'Inspé siégeant en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et aux enseignants ont émis un avis favorable, à l'unanimité, sur la demande de renouvellement du contrat de travail d'un professeur contractuel en sciences de l'éducation, à la rentrée 2023, sur l'emploi vacant de PRAG 721.

Décision du conseil de l'institut plénier :

<p>➤ Vote</p> <p>Renouvellement du contrat de travail d'un professeur contractuel en sciences de l'éducation, à la rentrée 2023 sur l'emploi vacant de PRAG 721</p>	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Votants	18
	Contre	0
	Pour	18
<p>✓ Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des suffrages exprimés, par vote à main levée et à distance, le renouvellement du contrat de travail d'un professeur contractuel en sciences de l'éducation à la rentrée 2023 sur l'emploi vacant de PRAG 721.</p>		

✚ Renouvellement des services partagés rémunérés à 50 % par le Rectorat et l'UA

Le dispositif de services partagés prévoit une rémunération à 50 % par l'académie de Martinique et à 50 % par l'Université des Antilles sur un support d'emploi vacant du second degré.

Deux collègues sont recrutées dans le cadre de ce dispositif, dans les disciplines français et espagnol, sur l'emploi de PRAG 715.

Elles dispensent un service annuel de 192 HETD à l'Inspé, depuis deux ans.

Les membres du conseil de l'Inspé siégeant en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et aux enseignants ont émis un avis favorable, à l'unanimité, sur les renouvellements de deux formatrices en services partagés, à la rentrée 2023, sur le support d'emploi vacant PRAG 715 en espagnol et en français.

Décision du conseil de l'institut plénier :

➤ Vote Renouvellement des services partagés rémunérés à 50 % par le Rectorat et l'UA	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Votants	18
	Contre	0
	Pour	18
✓ Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des suffrages exprimés, par vote à main levée et à distance, les renouvellements de deux formatrices en services partagés, à la rentrée 2023, sur le support d'emploi vacant PRAG 715, en espagnol et en français.		

Prêt pour une année d'un poste du 2nd degré à l'UFR STE

L'UFR Sciences Technologies et Environnement (STE) a sollicité le prêt d'un support d'emploi vacant du second degré, pour leur permettre de recruter un professeur contractuel à la rentrée 2023.

La direction propose de prêter le support d'emploi de PRCE 724 vacant compte tenu du congé longue durée du titulaire.

Les membres du conseil de l'Inspé siégeant en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et aux enseignants ont émis un avis favorable, à l'unanimité, sur la demande de prêt du support d'emploi vacant PRCE 724 à l'UFR STE au titre de l'année universitaire 2023-2024.

Décision du conseil de l'institut plénier :

➤ Vote Prêt pour une année d'un poste du 2 nd degré à l'UFR STE	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Votants	18
	Contre	0
	Pour	18
✓ Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des suffrages exprimés, par vote à main levée et à distance, le prêt du support d'emploi vacant PRCE 724 à l'UFR STE au titre de l'année universitaire 2023-2024.		

Renouvellement d'un agent contractuel, chargé d'accueil

L'agent chargé d'accueil de l'institut est actuellement contractuel.

Afin de prévenir toute situation de vacance du poste, il conviendrait de renouveler le contrat de l'agent, en attendant la mise au concours de l'emploi.

Les membres du conseil de l'Inspé siégeant en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et aux enseignants ont émis un avis favorable, à l'unanimité, sur le renouvellement du contrat de travail de l'agent contractuel chargé d'accueil à la rentrée 2023, si le poste n'est pas mis au concours 2023.

Décision du conseil de l'institut plénier :

<p>➤ Vote Renouvellement du contrat de travail de l'agent contractuel chargé d'accueil à la rentrée 2023, si le poste n'est pas mis au concours 2023</p>	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Votants	18
	Contre	0
	Pour	18
<p>✓ Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des suffrages exprimés, par vote à main levée et à distance, le renouvellement du contrat de travail de l'agent contractuel chargé d'accueil à la rentrée 2023, si le poste n'est pas mis au concours 2023.</p>		

✚ Dates du séminaire des formateurs relatif à l'approche par les compétences (17 et 20 avril)

Ce stage sera animé par madame Anne Demeester du 17 au 21 avril.
Les journées des 17 et 20 avril sont réservées aux enseignants de l'Inspé.
Les attendus de formation sont les suivants :

- Comment développer des compétences chez les étudiants ?
- Comment évaluer des compétences chez les étudiants ?

Décision du conseil de l'institut plénier :

<p>➤ Vote Dates du séminaire des formateurs relatif à l'approche par les compétences – journées banalisées (absences de cours): 17 et 20 avril 2023</p>	Ne prend pas part au vote	0
	Abstentions	3
	Votants	15
	Contre	1
	Pour	14
<p>✓ Les membres du conseil de l'Inspé valident, à la majorité des suffrages exprimés, par vote à main levée et à distance, les dates du séminaire des formateurs relatif à l'approche par les compétences des 17 et 20 avril 2023. Ces journées seront donc banalisées.</p>		

✚ Annulation, report au 22 février et modification de l'examen des EC 141 (EED) et EC 151 (PDG et SDG)

L'examen terminal des EC 141 (EED) et 151 (PDG et SDG) pour les trois mentions de master doit être annulé, suite à un paramétrage incorrect sur Moodle.

Afin de respecter le délai de 15 jours pour prévenir les étudiants, il sera reprogrammé le 3 mars 2023.

Décision du conseil de l'institut plénier :

<p>➤ Vote Annulation de l'examen des EC 141 (EED) et EC 151 (PDG et SDG) Report au vendredi 3 mars 2023</p>	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Votants	18
	Contre	0
	Pour	18
<p>✓ Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des suffrages exprimés, par vote à main levée et à distance, l'annulation de l'examen des EC 141 (EED) et EC 151 (PDG et SDG) et son report au vendredi 3 mars 2023.</p>		

✚ Modification de la 3^{ème} période du SOPA des M1 SDG (17-29 avril)

Trois périodes ont été validées dans le cahier des charges des stages, en cellule du partenariat :

- Du 14 au 27 novembre 2022
- Du 16 au 29 janvier 2023
- Du 13 au 26 mars 2023.

Dans le 2nd degré, la dernière période n'est pas propice à l'accueil des stagiaires car elle correspond aux épreuves de spécialité.

Il conviendrait que la 3^{ème} période du SOPA des M1 SDG se déroule du 17 au 29 avril 2023.

Décision du conseil de l'institut plénier :

➤ Vote 3 ^{ème} période du SOPA des M1 SDG : du 17 au 29 avril 2023	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Votants	18
	Contre	0
	Pour	18
✓ Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des suffrages exprimés, par vote à main levée et à distance, la 3 ^{ème} période du SOPA des M1 SDG, du 17 au 29 avril 2023.		

✚ Contrat de location de chambres de passage

Le contrat de location de chambres de passage est à utiliser par le service financier.

A la demande de la Cour des Comptes, il doit être validé par le conseil.

Décision du conseil de l'institut plénier :

➤ Vote Contrat de location de chambres de passage	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Votants	18
	Contre	0
	Pour	18
✓ Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des suffrages exprimés, par vote à main levée et à distance, le contrat type de location de chambres de passage.		

Fort-de-France, le mercredi 8 février 2023,

Le directeur de l'Inspé de l'académie de Martinique



Bertrand Troadec